

Le BQ, 31 juillet 2018

Alors que la commission des Lois du Sénat poursuit ses auditions, deux motions de censure seront discutées aujourd'hui à l'Assemblée nationale à la suite de l'affaire Benalla

La commission des Lois du Sénat, transformée en commission d'enquête dans le cadre de l'affaire BENALLA, que préside l'ancien ministre Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, ancien secrétaire général de l'Élysée aux côtés du président Jacques CHIRAC, et dont les deux co-rapporteurs sont l'ancien ministre Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, ancien président de la commission des Lois, et Mme Muriel JORDA, sénatrice (LR) du Morbihan, a poursuivi hier ses auditions.

Alors que M. Alexandre BENALLA, au cours de ses différentes interventions dans la presse et à la télévision, a souhaité être entendu par la commission d'enquête (cf. BQ du 30/07/2018), M. Philippe BAS a indiqué hier qu'il n'excluait plus de procéder à cette audition.

M. BAS a expliqué pourquoi il n'avait, dans un premier temps, pas été favorable à l'audition de l'ancien collaborateur du chef de l'État. "Deux principes m'ont paru rendre difficile cette audition : le premier principe, c'est la séparation des pouvoirs. Nous ne pouvons pas enquêter sur des faits qui font l'objet de poursuites ou bien d'information judiciaire" a-t-il dit. "Cet obstacle a déjà été surmonté dans le passé par exemple en 1999 lors de la commission d'enquête sur les paillotes corses (...) Mais elle avait toutefois pris de très grandes précautions auditionnant les intéressés à huis clos, écartant toute question relative à des faits dont la justice était alors saisie, et ne rendant pas publics dans son rapport les éléments qui étaient susceptibles d'intéresser la justice" a-t-il précisé.